



# Inventaire général du patrimoine culturel

Rhône-Alpes, Savoie Bourg-Saint-Maurice Arc 1800 Charvet

# Immeuble les Lauzières

# Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000124 Date de l'enquête initiale : 2000 Date(s) de rédaction : 2002

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver

Degré d'étude : repéré

# Désignation

Dénomination : immeuble Appellation : Les Lauzières

# Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart Références cadastrales : 1992, AC, 64

# Historique

L'immeuble Les Lauzières s'inscrit dans le programme immobilier le plus important réalisé dans la station des Arcs. Le projet est élaboré en 1973, pour le compte de la SARL Foncière de l'Arc (Bourg-Saint-Maurice), maître d'ouvrage de l'opération. La conception et la mise en oeuvre du projet sont dues à un travail collectif conduit par une équipe d'architectes concepteurs regroupant B. Taillefer et C. Perriand, pour la conception générale, l'AAM (G. Regairaz) responsable de la construction, qui s'associe (en raison de surcharges de travail) avec R. Boulet et son collaborateur D. Jaulmes (Moutiers). Le permis de construire est accordé en août 1974, et l'inauguration a lieu pour Noël 1976.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates: 1973 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Roger Boulet (architecte, attribution par source), Daniel Jaulmes (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte urbaniste, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

# **Description**

L'immeuble Les Lauzières comprend 1731 lits et il est disposé dans la partie amont de la composition de l'ensemble Les Belles Challes-Les Lauzières, suivant une implantation perpendiculaire à la pente. Le bâtiment comprend deux parties étagées : en bas, deux ailes de bâtiments assemblées en angle (D9), comprenant les parties communes aux deux résidences (Les Belles Challes et Les Lauzières) en rez-de-chaussée et des studios dans les étages ; en haut, deux ailes de studios (D10) assemblées autour de deux rampes inclinées inversées (sur un principe comparable à celui de l'hôtel du Golf). Tout l'immeuble est structuré dans sa longueur par les circulations publiques piétons qui empruntent les rampes et les ascenseurs publics depuis le niveau 0 (hall d'entrée des parties communes) pour se rendre dans les neuf niveaux supérieurs. Les studios sont compacts, et identiques en surface, avec une mono-orientation, disposés autour des coursives, et de deux types : les studios avec plan en "baïonnette" (partie sud), et les studios composés sur un plan continu en longueur. Les principes du décalage et de la seconde façade, développés systématiquement, donnent à l'édifice une architecture rythmée, qui masque l'importance du programme.

# Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x): 10 étages de soubassement, rez-de-chaussée

Élévations extérieures : élévation à travées Type(s) de couverture : toit à longs pans

Escaliers : escalier intérieur : escalier droit, en maçonnerie

Autres organes de circulations : ascenseur

## Typologies et état de conservation

Typologies: immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale

# Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

## **Présentation**

# I. HISTORIQUE

#### A. Dates et acteurs

Le projet est élaboré en 1973, pour le compte de la SARL « Foncière de l'Arc » à Bourg Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération.

La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d'un travail collectif conduit par une équipe d'architectes concepteurs regroupant :

- Bernard Taillefer et Charlotte Perriand, pour la conception générale,
- L'Atelier d'Architecture en Montagne (Gaston Regairaz, architecte urbaniste) qui s'associe, en raison de surcharges de travail, avec l'architecte Roger Boulet (Moutiers), responsables tous les deux de la construction ; Daniel Jaulmes, jeune architecte, collaborateur de Roger Boulet, participe à l'équipe.

Le projet d'ensemble situé sur les zones D8 (résidence Belles Challes), D9 (parties communes et accueil des deux résidences, studios des deux résidences), et D10 (résidence Lauzières) du plan de composition de la Z.A.C., est étudié en 1974

Le permis de construire pour la résidence des Lauzières (secteur D10) est accordé en août 1974 et celui pour l'ensemble commun (secteur D9) en janvier 1975.

L'inauguration de la résidence des Lauzières a lieu à Noël 1976.

#### **B.** Programme

Le programme des Lauzières est l'un des plus importants programmes immobiliers de la station des Arcs, réalisé en un seul édifice, en l'espace de deux saisons (1975-1976).

Le programme de la résidence « Lauzières » comprend : 15 000 m2 de plancher, 340 logements, 1731 lits (bâtiment D10 et une partie de D9), 35 travées.

L'ensemble de l'édifice Lauzières est composé de deux parties étagées du bas vers le haut de la manière suivante :

- Bâtiment D9 : accueil commun (salon, réception, ...) aux deux résidences (Belles Challes à l'aval, et Lauzières à l'amont), en rez de chaussée et ensemble de studios dans les étages, comprenant deux ailes de bâtiments assemblées en angle ;
- Bâtiment D10 : la résidence « Lauzières » comprend deux ailes de studios assemblées autour de deux rampes inclinées inversées, sur un principe comparable à celui développé à l´ « hôtel du Golf ».

# C. Principes du projet

# Parti général, situation dans l'ensemble de la station

La résidence « Lauzières » est constituée par l'aile placée dans la partie amont de la composition de l'ensemble « Belles Challes Lauzières », au contact direct en partie avale avec le hall d'entrée commun aux deux résidences, et en partie amont en partie enterrée dans le terrain ;

Les circulations publiques structurent l'édifice dans sa longueur, en organisant un parcours inverse à celui développé dans les deux programmes précédents (« hotel du Golf » et le « Miravidi » ) réalisés au quartier du Charvet :

- entrée aval ouverte sur le hall d'accueil commun aux deux résidences (contact de plain pied avec le front de neige et le parking voitures), donnant accès aux rampes coursives et aux ascenseurs ;
- deux entrées intermédiaires placées de plain pied avec le front de neige d'un coté, et la voirie d'accès de l'autre :
- ----au raccord entre les bâtiments D10 et D9 ;
- ----au droit d'un passage couvert, disposé dans la partie amont de la résidence.

La résidence « Lauzières » est traversée par les piétons qui empruntent les ascenseurs publics et les coursives publiques inclinées depuis le niveau 0 (+ 7 par rapport au pied de « Belles-Challes ») pour se rendre depuis le hall d'accueil des résidences jusqu'au coeur de la résidence « Lauzières », dont la partie supérieure est située 9 niveaux plus hauts (+ 16 par rapport au pied de « Belles-Challes »).

L'édifice est composé de deux branches assemblées suivant une angle ; chacune des deux branches est composée de deux parties longitudinales abritant les studios, et réunies autour des rampes inclinées. Afin que le hall de distribution interne soit plus spacieux, les deux parties forment un angle de  $10^{\circ}$  environ, , élargissant l'espace de distribution intérieur, autour duquel se réunissent les rampes inclinées qui offrent une desserte continue des différents niveaux, suivant un principe comparable à celui développé à l'hôtel du Golf.

De part d'autre des rampes, les studios sont répartis ainsi :

- de type « baïonnette » pour la partie D10, coté sud (largeur 2,8 et longueur 9,15), et coté nord (largeur 2,85 et longueur 7,05),
- de type droit pour la partie D9, identiques coté sud et coté nord (largeur 2,85 et longueur 9,15).

## Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L'immeuble « Lauzières » est une construction unique, composant la partie amont, de la composition « Belles-Challes / Lauzières».

L'édifice « Lauzières » est composé suivant un plan en longueur, comprenant 35 travées régulières (3,00 m de large entre axe pour chaque travée), sur 10 niveaux dans la partie la plus élevée et 1 niveau dans la partie la plus basse (105,00 m de longueur et 24,00 m de largeur en partie régulière).

Les studios sont disposés avec une mono-orientation : la moitié sont exposés au nord sur les espaces d'entrée de la station, et l'autre moitié au sud sur le front de neige et le pied du domaine skiable; chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par les rampes (coursive inclinée).

Le bâtiment est composé de deux corps de bâtiments disposés dans l'alignement l'un de l'autre :

- un corps de bâtiment (aval, partie de D9) organisé autour d'une rampe centrale, disposant de part et d'autre des studios (9 travées, travées 1 à 9);
- un corps de bâtiment (amont, D10) conçu en deux parties, chacun comme deux immeubles indépendants, distribués chacun sur l'un des cotés par des rampes qui desservent tous les studios (à l'identique de l'hôtel du Golf); les deux « immeubles » sont accolés par une disposition en angle ouvert vers l'aval (10° environ) de leurs façades équipées chacune des rampes de desserte des studios. Les deux « immeubles » sont ainsi séparés entre eux par un espace vide (de plan triangulaire), formant un vaste patio intérieur, qui occupe toute la hauteur de l'édifice (26 travées, travées 10 à 35); les rampes de chaque immeuble sont inversées ; d'un côté, les rampes suivent la pente du terrain ; de l'autre, les rampes ont une pente contraire à la pente du terrain. Les rampes des deux immeubles, toujours en pentes inverses, se rejoignent aux paliers d'extrémité paliers, qui permettent de passer d'un « immeuble » à l'autre.

Le bâtiment est composé d'une série de travées d'une largeur de 3.00 mètres chacune entre axe des murs, dans laquelle est disposée chaque studio. Chaque travée est décalée en niveau, les unes par rapport aux autres, d'une hauteur de 43 cm environ.

L'immeuble « Lauzières » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :

- en partie aval de l'édifice (D9) :
- ---- escalier à double volée et deux ascenseurs pour les niveaux courants ;
- en partie intermédiaire de l'édifice :
- ---- D9/D10 : deux escaliers à double volée et deux ascenseurs pour les niveaux courants ;
- ---- D10 (partie médiane): un escalier à double volée et deux ascenseurs pour les niveaux courants ;
- ---- D10 (partie supérieure): un escalier à double volée et deux ascenseurs pour les niveaux courants.

Les couvertures sont traitées en porte neige, et la partie avale du dernier niveau de la toiture est surmontée d'un demi niveau complémentaire disposé sur le coté sud de l'édifice (studios distribués par la coursive éclairée par le coté nord), donnant ainsi à la toiture un certain élancement.

Le mur pignon aval est traité en gradins, permettant de traiter la grande hauteur du pignon (D9 : 11 niveaux ).

## D. Référence typologique

L'immeuble « Lauzières » est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, avec une circulation longitudinale centrale qui dessert tous les niveaux.

#### II. DESCRIPTION

## A. Organisation du plan / répartition des logements

- -Le bâtiment est composé sur un plan en longueur disposé en deux parties :
- Partie amont:
- ----- l'immeuble est double, constitué de deux parties identiques formant un angle ;
- ---- chacune des deux parties, est un immeuble double, constitué de deux « immeubles » accolés autour d'un espace vide placé entre les deux parois longées chacune par les rampes desservant les studios ;
- ---- les deux « immeubles » forment chacun par deux, un angle ouvert vers le palier de distribution central de la résidence ;

- ---- les doubles rampes longitudinales disposées au centre desservent les studios de part et d'autre (orientées soit au nord, soit au sud ) ;
- ---- les deux rampes de desserte des studios, suivent des inclinaisons opposées :
- ----- du côté sud, l'inclinaison de la rampe (et le décalage des niveaux de logements qu'elle dessert) suit la pente du terrain :
- ----- du côté nord, l'inclinaison de la rampe (et le décalage des niveaux de logements qu'elle dessert) est à l'inverse de la pente du terrain.
- ---- les studios sont disposés dans des travées étroites (3,00 mètres de large entre axe) et profonde (9,15 m), pour rechercher une économie dans la longueur de la façade ;
- ---- les studios sont disposés sur 26 travées identiques, répartis en deux corps de bâtiments (10 travées et 16 travées à l'amont);
- ---- les plans sont de type plans en « baïonnette », à l'identique des studios de la résidence « le Miravidi » (2,85 x 9,15m), pour les deux expositions de l'édifice.
- Partie aval:
- ----- l'immeuble est distribué par une coursive centrale longitudinale, inclinée, qui donne accès aux studios disposés de part et d'autre ;
- ---- les studios sont disposés dans des travées étroites (3,00 mètres de large entre axe) et profonde (9,15 m coté sud, 7,05 m coté nord), pour rechercher une économie dans la longueur de la façade ;
- ---- la répartition des studios est identique d'un coté (nord-est) et de l'autre (sud-ouest) sur 9 travées ;
- ---- compte tenu de la pente et de la volumétrie de l'immeuble, la plus grande hauteur se situe à la travée 1 (R+11);
- ---- sur le niveau supérieur de la toiture, la partie sud de l'édifice est surmontée d'une rangée de studios ;
- ---- les plans sont de type plans en longueur (2,85 x 9,15m) pour les deux expositions de l'édifice.

## B. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

## Les rampes

-Bâtiment D10

Les deux rampes ne sont pas parallèles (car les deux parties de l'immeubles sont disposées en angle);

les deux rampes sont à pentes inversées, et distribuent chacune une façade intérieure.

Un espace vide sépare les deux rampes, reliées par des passerelles en selles de cheval

Bâtiment D9

Une seule rampe commune en partie centrale de l'édifice, dessert tous les studios disposés de part et d'autre, et ouvrant chacun sur une façade nord ou sur une façade sud.

## Les circulations verticales

-Un escalier et deux ascenseurs au niveau de la jonction des bâtiments D9 et D10;

un escalier et deux ascenseurs au milieu du bâtiment D10;

un escalier et deux ascenseurs à l'extrémité amont du bâtiment D10.

# Les circulations de secours

Les portillons qui séparent les terrasses permettent l'évacuation en cas d'urgence, sur toute la longueur du bâtiment. Grâce à l'implantation de l'immeuble dans la pente, associé au décalage entre chaque niveau, la disposition en « cascade » assure une issue directe vers l'extérieur pour chaque logement qui rejoint le sol extérieur après le franchissement successif des terrasses.

# C.Terrasse (garde-corps)

- -Les terrasses sont composées suivant les mêmes principes techniques employés pour la « seconde façade » de Belles Challes. Mais plusieurs dispositions techniques diffèrent :
- les dalles en béton armé se prolongent sur toute la profondeur de la terrasse ;
- les poteaux bois sont fixés par des équerres métalliques à chaque niveau de la dalle béton de la terrasse ;
- le principe du garde-corps est identique à celui de Belles Challes, mais la partie en ferronnerie est peinte en vert ;
- pour masquer le « nez » de chaque dalle béton qui se trouve à l'aplomb de la « seconde façade », on a disposé un madrier sur chant, boulonné aux faces extérieures des poteaux bois ;
- la sous-face inférieure des dalles en béton est masqué par un double litelage inversé ajouré (réalisé comme un caillebotis).

# D. Intérieur des logements

Principe général

Charlotte Perriand poursuit ses recherches pour optimiser encore plus que précédemment tous les éléments et les composants du logement : les salles de bain, les passages, les rangements, ... Le principe reste identique : développer le logement sur un plan compris dans une travée la plus étroite possible, ce qui augmente la profondeur, mais permet de disposer un plus grand nombre d'appartements sur un linéaire de façade minimum. Le logement le plus performant de l 'immeuble des Lauzières ainsi créé par Charlotte Perriand fait 26 m2.

Toutes ces recherches sont conduites en conservant un souci permanent quand au raffinement des espaces intérieurs, et également une préoccupation vis à vis de la robustesse des éléments du mobilier, car elle sait que le mobilier sera soumis à de rudes épreuves et même détournés de leur usage initial par les vacanciers.

#### Distribution

- -Dans l'espace d'entrée, deux lits superposés adossés au mur de refend, et des rangements sur le mur opposé.
- Les parties humides (salle de bains et cuisine) sont regroupées en un seul monobloc préfabriqué :
- la cuisine est adossée à la salle de bain ;
- la cuisine comprend un évier et des plaques électriques, avec dessous une machine à laver la vaisselle et un réfrigérateur, et au-dessus des rangements ;
- la salle de bains comprend une baignoire, un lavabo et une cuvette de wc.

De l'autre côté du passage, adossé au mur de refend, une série de placards.

Au-dessus du passage, au niveau du bloc des pièces humides, les « supports à bagage », étagère en bois.

Une cloison peut se déplier dans la largeur du couloir pour isoler le coin nuit du coin séjour.

Après le plan de cuisine, le « comptoir-bar » en bois, avec des placards en partie inférieure et un rayon de rangement en hauteur.

Le coin séjour : une banquette-lit disposée en long contre le mur de refend, une deuxième banquette-lit disposée en équerre le long de la baie, autour du coin repas.

La terrasse est surélevée de 32 cm par rapport au niveau du logement.

Mobilier

Une table rectangulaire de 6 places avec un pied central en métal noir ; 6 chaises avec une structure en métal noir et des pièces de cuir pour les sièges.

Des appliques pivotantes en métal peint (noir et blanc) disposées au-dessus des lits.

Des placards équipés de portes « respirantes » faites de lames de bois croisées.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

## Références documentaires

#### **Documents d'archive**

 AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

# Illustrations

Vue d'ensemble depuis l'ouest Phot. C. Salomon IVR82\_20057301219NUCA La façade sud Phot. C. Salomon IVR82\_20057301220NUCA La rampe du dernier niveau de logements Phot. C. Salomon IVR82\_20057301221NUCA

La rampe du dernier niveau de logements Phot. C. Salomon IVR82 20057301222NUCA Appartement. Table hexagonale sur pieds métalliques, chaises cuir et métal. Comptoir arrondi séparant la cuisine du séjour Phot. Eric Dessert IVR82\_20117301705NUCA Appartement. Séparation entre le coin cuisine et le séjour Phot. Eric Dessert IVR82\_20117301706NUCA

Intérieur d'un appartement : le passage et l'entrée de la salle de bain Phot. C. Salomon IVR82\_20057301223NUCA Intérieur d'un appartement, mobilier : chaises en métal et cuir Phot. C. Salomon IVR82\_20057301225NUCA

Intérieur d'un

appartement : le coin nuit

Phot. C. Salomon

IVR82 20057301224NUCA

Intérieur d'un appartement, mobilier : table, plateau bois et pied métallique Phot. C. Salomon IVR82\_20057301227NUCA

Intérieur d'un appartement, mobilier : table, plateau sur vérin Phot. C. Salomon IVR82 20057301226NUCA

# Dossiers liés

## Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

# **Oeuvre(s) contenue(s):**

# Oeuvre(s) en rapport :

Ensemble de 2 immeubles Les Belles Challes et Les Lauzières (IA73000125) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charvet

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Vue d'ensemble depuis l'ouest

IVR82\_20057301219NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La façade sud

IVR82\_20057301220NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe du dernier niveau de logements

IVR82\_20057301221NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe du dernier niveau de logements

IVR82\_20057301222NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Table hexagonale sur pieds métalliques, chaises cuir et métal. Comptoir arrondi séparant la cuisine du séjour

IVR82\_20117301705NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. Séparation entre le coin cuisine et le séjour

IVR82\_20117301706NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Intérieur d'un appartement : le passage et l'entrée de la salle de bain

IVR82\_20057301223NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Intérieur d'un appartement, mobilier : chaises en métal et cuir

IVR82\_20057301225NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Intérieur d'un appartement, mobilier : table, plateau bois et pied métallique

IVR82\_20057301227NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Intérieur d'un appartement, mobilier : table, plateau sur vérin

IVR82\_20057301226NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Intérieur d'un appartement : le coin nuit

IVR82\_20057301224NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation